

Rapport du conseil communal

5. Abrogation des règlements communaux sur des financements spéciaux

b) Préfinancement pour l'entretien de l'ancien stand de tir de Bévilard

Ce préfinancement totalise au 01.01.2018 un montant de fr. 6'879.08. Du temps de Malleray et de Bévilard, il avait été décidé de considérer le bâtiment de l'ancien stand de tir de Bévilard comme une infrastructure intercommunale car il répondait clairement à une attente de la population de nos villages. Il s'agit en effet d'un endroit fort apprécié qui se prête à merveille à des rencontres familiales notamment.

C'est ainsi que dans la foulée, la commune de Bévilard avait créé un financement spécial dont le but premier était d'assurer l'entretien du bâtiment. Chaque année, l'éventuel bénéfice était attribué au préfinancement évitant ainsi la redistribution dudit bénéfice ou à l'inverse la demande de crédit supplémentaire. Suite à la fusion, l'esprit du préfinancement pour l'ancien stand de tir de Bévilard n'a plus vraiment sa raison d'être et l'entretien de ce bâtiment peut tout à fait être traité de la même manière que tous les autres bâtiments.

C'est la raison pour laquelle, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation du préfinancement pour l'ancien stand de tir de Bévilard.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :